



Concours interne de l'agrégation et CAERPA — Section arts plastiques

publié le 21/08/2026

Nouvelles modalités de passation

Descriptif :

Présentation des modifications des coefficients des épreuves d'admissibilité et des modalités des épreuves en vigueur à partir de la session 2027.

L'agrégation interne d'arts plastiques est modifiée à plusieurs titres, **ces changements sont en vigueur dès la session 2027** :

- les deux épreuves d'admissibilité ont dorénavant un coefficient 1.5 (au lieu de 1 précédemment), les épreuves d'admission restent à un coefficient 2 ;
- l'épreuve d'admissibilité de culture plastique et artistique a un programme de notions plus resserré ;
- les modalités de l'épreuve d'admission de pratique et entretien à partir d'un dossier artistique est modifiée et comporte une phase préparatoire.

Les informations relatives à l'ensemble des épreuves sont consultables sur le site devenir.enseignant.gouv.fr .

Le programme en vigueur est consultable [ici](#)  ou à télécharger ci-dessous.

 [Programme agrégation interne 2027](#) (PDF de 177.3 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.